

CRISE ÉNERGÉTIQUE

Moulins de l'Ain : de l'énergie à revendre...

Négligés en période d'abondance, les moulins à eau offrent un potentiel hydroélectrique que la crise énergétique oblige à reconsidérer. Si ce n'était l'assèchement des rivières et ruisseaux phréatiques. Et le dogme de la « continuité écologique »...

Rangés aux oubliettes de l'histoire, les moulins à eau n'étaient plus envisagés à la fin du XIX^e siècle que sous leur aspect patrimonial. Comme un élément structurant de nos paysages, justifiant dans le meilleur des cas la création d'associations de protection et de sauvegarde. Hier, en période d'abondance, leur potentiel hydroélectrique était royalement négligé. Aujourd'hui, à la faveur de la crise énergétique et des soubresauts du monde, « le vent » est en train de tourner. En tout cas la loi Climat et résilience de 2021 est revenue sur l'impérieuse nécessité d'éradiquer tous ces obstacles pour rendre nos cours d'eau à leur état naturel...

Écologie contre économie : le vent tourne pour les moulins
La Directive cadre sur l'eau de 2000, renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) de 2006, rendait ces obstacles responsables de tous les maux en matière d'environnement. En particulier de l'assèchement des rivières et de nos ruisseaux phréatiques comme de l'appauvrissement de la biodiversité et de la disparition de certaines espèces de poissons migrateurs.

Pour les tenants de la « continuité écologique », en effet, l'eau se doit de couler librement jusqu'à la mer et pour cela, tous les aménagements exécutés de la main de l'homme s'en prennent à la Direction Départementale du Territoire (DDT) qu'il est possible d'obtenir d'eux ou que son moulin est antérieur à 1789 ou encore qu'il figure sur la carte de Cassini » poursuit Michel Darniét, propriétaire du Moulin de Bruant à Ixart. « Mais toutes les DDT ne fonctionnent pas de la même manière, par exemple pour nous trois départements limitrophes de l'Ain, du Jura ou de la

Au grand dam des associations de défense de cet élément majeur de notre patrimoine comme les Amis des Moulins de l'Ain (AMMAI) qui tenaient leur assemblée générale au début du mois à Cerdon. Et qui considèrent, au contraire, l'effet bénéfique de ces retenues sur les écosystèmes comme leur intérêt sur le plan économique, renforcé en période de crise énergétique.

Le troisième patrimoine de France après les châteaux et les églises
Plutôt que de les détruire donc, ou de les réduire à l'état de « maisons au bord de l'eau », ne serait-il pas plus judicieux d'entretenir et de valoriser ce patrimoine, le troisième de France après les châteaux et les églises ? Il existe donc un vivier, un réel potentiel, hélas sous-exploité.

Encore faut-il que chaque propriétaire soit « fondé en titre », c'est-à-dire en mesure de justifier de son « droit d'usage de l'eau » auprès de l'Administration. Autrement dit « d'exploiter la force motrice de l'eau », ce qui n'est pas une mince affaire pour des ouvrages souvent plusieurs fois centenaires. Avant même de parler des heures de recherches aux archives départementales, en quête de documents généralement très anciens. « L'administration se montre très pointilleuse » insiste Michel Darniét, ancien président de l'AMMAI, « elle nous distille ». À tel point qu'elle est le principal obstacle à la (re) mise en route des obstacles. Certaines fois par idéologie, d'autres par une interprétation rigoureuse de la réglementation en vigueur.

« Car c'est au propriétaire qu'il appartient de trouver et prouver auprès de la Direction Départementale du Territoire (DDT) qu'il possède un droit d'usage ou que son moulin est antérieur à 1789 ou encore qu'il figure sur la carte de



La Veylle est parsemée de moulins hydrauliques dont certains fonctionnent toujours pour produire de l'électricité. C'est le cas du moulin Montfalcomnet à Polliat. La grille, au premier plan, est nettoyée deux fois par jour, ce qui évite que les feuilles, branches ou autres déchets n'abîment la turbine. Photo Progrès/Catherine AULAZ

François Romiée, ma microcentrale au bord de l'eau

François Romiée est le vice-président de l'association des Amis des Moulins de l'Ain, mais surtout, l'heureux propriétaire d'un moulin à eau. Nous sommes à Polliat, au moulin Montfalcomnet, l'un des 28 répertoriés sur les 67 km de la Veylle, un cours d'eau tranquille qui prend sa source à l'étang Magnenet à Chalamont et vient se jeter dans la Saône au sud de Mâcon.

L'ouvrage date du XVI^e siècle, l'exploitation hydraulique de 1908 et l'équipement d'une microcentrale de 1948. « C'est dire si son empreinte carbone est éponge, par rapport aux kW qu'elle a produits et à ce qu'elle a coûté lors de sa fabrication. Virtuellement, cette machine est éternelle, en ce sens qu'elle n'est pratiquement pas soumise à l'usure. Tout simplement parce que nous sommes sur une rivière de plaine, que son courant est faible, qu'elle ne traîne pas de graviers et que sa chute est modeste ».

C'est dire aussi si les écosystèmes ont eu le temps de s'adapter. « C'est une maison familiale, mes grands-parents y ont habité, puis mes parents et moi aujourd'hui. Je me souviens quand j'étais enfant, lors de



François Romiée, à Polliat, ici avec Nicole Ruffin, la présidente de l'association « Les Amis des moulins de l'Ain ». Photo Progrès/Catherine AULAZ

l'entretien de la turbine, quand nous faisons baisser le niveau pour pouvoir entrer dans la chambre d'eau, les poissons grouillaient littéralement. Le moulin était strictement ce qu'il est aujourd'hui. Depuis 1970, c'est la même installation. Or, quand on a procédé il y

a quelques années à un curage de la rivière, on n'a plus trouvé que quelques poissons. Ce qui me fait dire que les obstacles ne sont pas la cause de la perte de biodiversité, il y a autre chose dans notre environnement ».

E.M

La microcentrale, une solution de proximité contre la déperdition énergétique

D'après l'inventaire géocalcé des obstacles à l'écoulement (BOE), une base de données de données d'État, la France compterait à ce jour quelque 36 000 moulins à eau, dont 70 % antérieurs à la révolution française. Leur puissance potentielle représenterait, dans l'absolu, celle d'un réacteur nucléaire (900 MW), soit la consommation électrique d'1,3 million de personnes.

Dans l'Ain, 504 moulins « équipables » sont recensés, pour une puissance extrapolée de 11 087 kW et une énergie de 38 803 MWh. Au prix actuel de l'électricité, tous les propriétaires n'ambitionnent pas forcément de faire tourner leurs installations pour s'enrichir, en revendant leur production à EDF. « Mais

504 moulins « équipables » sont recensés

une centrale en état de marche assure au moins l'autosuffisance et l'approvisionnement des habitations qui l'entourent » assure François Romiée, propriétaire du Moulin Montfalcomnet à Polliat. « Quand on sait l'ampleur de la déperdition énergétique dans son transport depuis une centrale nucléaire jusqu'au domicile du particulier - estimée à 47 % ! -, on comprend mieux l'intérêt stratégique de nos microcentrales relais ».



Pas de grande roue, mais une turbine que l'eau fait tourner. Comme ici, chez François Romiée, à Polliat. Photo Progrès/Catherine AULAZ

E.M

La plus ancienne des énergies renouvelables

Si la production d'électricité peut provenir de diverses sources (nucléaire, géothermique, thermique, hydraulique, éolienne solaire, biomasse, etc), son principe élémentaire consiste invariablement à faire tourner une turbine pour activer ensuite un alternateur qui lui-même générera l'électricité.

Mais alors que la France a réaffirmé sa volonté de décarboner sa production d'électricité à l'horizon 2050, en s'engageant pour cela dans un Projet de loi « d'accélération du nucléaire » en cours d'examen en ce début d'année au Parlement. Alors qu'on ne cesse de vanter les mérites des énergies renouvelables, solaire et éolien d'abord, c'est comme si le pays oubliait la plus ancienne de toutes à savoir l'énergie de nos cours d'eau. Et l'électricité produite par nos moulins. Qui perdurent grâce à l'obsession et la passion de propriétaires « éclairés », mais pas forcément plus



Sur la Veylle, ici à Polliat, le déversoir du moulin Montfalcomnet sert à maintenir le bon niveau d'eau. Photo Progrès/Catherine AULAZ

riches. « C'est même plus souvent le contraire qui se produit » sourit François Romiée...

La production d'électricité par filière
Nucléaire : 34 378 MW (67 %)

Éolien : 8 333 MW (16 %) **Hydraulique** : 4 630 MW (9 %)

Gaz : 2 956 MW (6 %) **Solaire** : 743 MW (1 %) **Fouil** : 137 MW (0 %) **Charbon** : 25 MW (0 %)

AN13-10